



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du **4 novembre 2024**;

Ce projet vise :

Règlement amendant le règlement 2021-06-270 par la modification de l'article 10.1 et de l'article 11

Le règlement portera le numéro 2024-12-295 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure de conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu :

Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus

QUE ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 5^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre


Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 5^e jour du mois de novembre 2024, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.


Directrice générale et greffière-trésorière